

05.62.16.78.06 / 06.34.45.36.96

www.snuteffsu.fr

syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr

La séance des délégué-es du personnel est votre lieu d'expression, alors sollicitez-nous, le SNU posera vos questions et réclamations

Outils de travail :

Pôle emploi veut retirer autant d'unités centrales sur les sites qu'il y aura de télétravailleurs. C'est le PC portable du télétravailleur qui sera utilisé en lieu et place du PC fixe, quand il ou elle est sur site. Le SNU a demandé à ce que tous les PC restent sur site car il n'est pas envisageable d'enlever encore des capacités de réception sur des sites déjà en manque de bureaux (ex : Muret...)

A ce jour c'est 10% de télétravailleurs sur sites, l'objectif final étant à 20 % il n'est pas concevable d'avoir 20% de PC fixe en moins à terme.

La direction se retranche derrière une décision de la DSI, mais nous affirme avoir demandé à garder plus d'unités centrales que le nombre initialement prévu.

Le SNU demandera un état détaillé des retraits aux DP de septembre si tous ne pouvaient être conservés.

Assurance pôle emploi :

Vous êtes CDE ou CCDE, vous êtes emmené à vous déplacer dans le cadre de votre ordre de mission permanent (exemple : relation entreprise). Si vous faites moins de 100 km et que vous n'avez qu'un accord oral de votre N+1 pour utiliser votre véhicule personnel, la direction nous garantit que vous serez assuré par pôle emploi en cas de sinistre ou d'accident même en l'absence d'écrit ou de GDR.

TTV :

Dans certains sites, pas d'agent-e en **télétravail** sur 2 jours **alors** que sur d'autres c'était possible. La décision basée sur la nécessité de service était du ressort du DAPE validée par la DT. Vous pouvez contester la décision en argumentant auprès des DP.

Groupes d'expression :

L'accord QVT est applicable depuis le 17/03/17, mais les **Groupes d'expression** n'ont pas pu être mis en place car mise en place du télétravail d'abord. Peut-être au 2ème semestre...

Offres frauduleuses et propositions d'emploi douteuses :

Malgré les alertes cela continue. Le SNU a de nouveau alerté la direction. L'action Task force de la DG laisse visiblement passer certaines offres. Avec la dernière livraison SI le problème serait en diminution. La direction a envoyé un mail à destination des entreprises pour les alerter sur la vigilance à avoir concernant la sécurité de leur espace. Le SNU demande les données chiffrées de cette « diminution » sur les offres frauduleuses.

Coté DE ceux-ci sont alertés des infos à ne pas communiquer dans le cadre d'un recrutement.

Prime GPEC agents public :

La direction est toujours en attente d'une validation de décret par le ministère pour pouvoir verser la prime double-compétence aux agent-es publics. Pour rappel celle-ci devait être versée sur la paye d'Aout. Nous demandons une fois de plus que les agents publics ne soient pas discriminés cette fois-ci quant aux délais de versement.

Cumul ASS/AAH :

Les nouvelles règles de non cumul ASS-AAH ne s'appliquent pas aux bénéficiaires avant le 1^{er} janvier 2017. Or le renouvellement ASS est perçu comme un nouveau droit par notre système informatique, engendrant ainsi des suspensions de paiement pour des publics déjà en difficulté. Le SNU alerte. La direction nous dis avoir sensibilisé les ELD à ce sujet et la DG a pris contact avec la direction nationale de la CAF pour gérer cela. La DDO est sur le coup !

Référent confiance :

Concernant certaines questions de sécurité, notamment si des propos ambigus sont tenus par des usager-es, nous apprenons que les ELD ont des référents confiance à contacter. Le SNU demande à en savoir plus : qui sont-ils/elles, leur rôle...

Délégué-es du personnel du 11 Aout 2017

☎ 05.62.16.78.06 / 06.34.45.36.96

www.snutefifsu.fr

syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr

CPF/DIF statut public :

Le SNU alerte sur la restriction faite au sujet des possibilités de formation pendant le temps de travail entre le contenu de l'instruction PE_RH_2010_33 du 19 mars 2010 (toujours d'actualité) et le contenu de la fiche « j'ai un projet individuel de formation-statut public » mise en ligne sur l'intranet régional.

La direction nous informe que la DG est en cours de rédaction d'une instruction suite à la circulaire 2017 qui traite de la formation des agents publics de l'état et fonctionnaires dans le cadre du CPF

PVI statut public :

Suite à la question posée par Sud aux DP de juillet 2017, concernant le fait que les absences de service fait (hors grève) entraînaient la suppressions des part variables mensuelles, le SNU demande où en est la réponse.

La question est remontée à la DG, depuis, nous attendons.

Jour JMOB et temps partiel :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à un « paramétrage » national d'horiquartz, les agents à temps partiel sur une journée (ex :90%) se voient ôter un jour de JMOB si celui -ci est posé pour la demi-journée travaillée (confère question SNU 25 de juillet et réponse direction).

Le SNU demande pourquoi cette spécificité en Occitanie alors que dans d'autres régions le suivi de l'accord OATT rappelle cette possibilité de poser les JMOB par demi-journée sur un jour de temps partiel.

Dans la mesure où la direction prendrait une journée pleine cela reviendrait pour le SNU à passer outre l'accord OATT (les JMOB ne sont pas proratisés en fonction de la quotité de travail) ainsi qu'à acter une réintégration à temps complet de l'agent-e et devrait donc à celui-ci ou celle-ci droit à rémunération et/ou à récupération.

La direction va se rapprocher de la région considérée car elle ne veut pas entendre notre demande

Promo niveau III :

Le SNU demande rapidement une promotion sur place ou une diffusion de poste pour les lauréats aux épreuves de sélection interne niveau III.

Ce sujet sera traité lors de la CPLU du 3 Octobre 2017.

Dépôt de congés :

Le SNU alerte pour la Nième fois sur des refus de dépôt d'une journée isolée (CA ou RTT...) pendant un période de congés estivaux.

La direction nous dit faire un rappel aux ELD.

Pour le SNU poser une journée isolée répond à une nécessité (RDV, obligations personnelles...) et ne doit pas systématiquement se voir opposer la raison de service sans plus d'explications. Si cela vous arrive contactez-nous

NCAC :

Mise en place nouvelle convention d'assurance chômage le 01/11/1.

Formation de 2 jours pour (GDD, REA, RRA) en collectif à compter du 18/09 au 26/10 Si pas disponible (notamment vacances scolaires)

possibilité d'intégrer un autre groupe. Si besoin suite à la formation possibilité d'échanges en agence ou intervention extérieure sur demande de l'ELD -E-LEARNING pour les CDDE de 1 jour sur site échelonnée de septembre à octobre.

Le SNU souligne son opposition à ce type de formation seul-e devant son écran et demande la présence d'une personne physique pour former et échanger, pour un service aux usagers fiable et de qualité

Vos élu-es continuent de défendre vos intérêts. La prochaine séance des Délégué-es du Personnel aura lieu le **18 septembre 2017**

syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr

38 bis rue Louis Plana 31500 Toulouse Tél : 05 62 16 78 06